

Avril 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

VINGT-SEPTIÈME SESSION

Brazzaville (Congo), 23-27 Avril 2012

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR L'AFRIQUE EN VUE DE L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, L'AGRICULTURE DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Les plans d'action régionaux et mondial	3
III.	Contenu technique des plans d'action pour l'Afrique.....	4
IV.	La structure de gouvernance	4
V.	La mobilisation de ressources	6
VI.	Stratégie de mise en œuvre	6
VII.	Situation de la mise en œuvre dans la région Afrique.....	7
VIII.	Prochaines étapes	7

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

I. Introduction

1. Le but du rapport est de présenter à la vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique les progrès accomplis en matière de formulation du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales ainsi que les propositions clés contenues dans le Plan d'action, notamment les mécanismes de gouvernance et de financement. Il décrit également les activités menées jusqu'à présent pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale, ainsi que les initiatives visant à mobiliser des ressources et le partenariat avec les organisations régionales pour élaborer des plans régionaux et également les activités entreprises en vue d'élaborer des guides méthodologiques et d'appuyer les pays.

2. C'est en février 2009, au cours de sa quarantième session, que la Commission des statistiques des Nations Unies a engagé le processus d'élaboration d'une stratégie mondiale. Au cours de cette session, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de remédier à la situation non satisfaisante des statistiques agricoles et de lancer une nouvelle initiative sur le renforcement des capacités statistiques dans le but de renforcer les systèmes nationaux de statistiques agricoles. Ce processus a comporté des consultations approfondies avec toutes les principales parties prenantes, notamment les bureaux nationaux de statistiques et les ministères de l'agriculture au cours de réunions internationales ainsi que lors des réunions des organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

3. La Stratégie mondiale a été définitivement mise au point par la Banque mondiale et la FAO. La Stratégie mondiale a pour objectif de fournir un cadre permettant aux systèmes statistiques nationaux et internationaux de produire les informations essentielles nécessaires à la prise de décisions au XXI^e siècle. La Stratégie mondiale repose sur trois piliers:

- a) Un ensemble minimum d'informations essentielles qui sera régulièrement diffusé par les pays pour répondre aux besoins actuels et émergents.
- b) L'agriculture sera intégrée dans les systèmes statistiques nationaux pour répondre aux attentes des décideurs politiques et autres utilisateurs afin que les données statistiques soient liées transversalement dans tous les domaines (économique, social et environnemental).
- c) La durabilité des systèmes de statistiques agricoles sera assurée par une meilleure gouvernance et par un renforcement des capacités statistiques.

4. La Stratégie mondiale définit un cadre conceptuel global pour la production et l'utilisation des statistiques agricoles et rurales, et pour les besoins d'informations des divers utilisateurs de données. Le cadre conceptuel, l'évaluation des systèmes de statistiques agricoles nationales et le choix d'un ensemble d'indicateurs confirment tous la nécessité d'intégrer l'agriculture dans les systèmes statistiques nationaux.

5. La Stratégie mondiale identifie les principaux outils par lesquels cette intégration sera possible. L'élaboration d'un échantillon de référence pour l'agriculture sera le fondement de toute collecte de données fondée sur des enquêtes par sondage ou des recensements. Un cadre d'enquête intégré sera mis en place pour fournir des données comparables dans le temps et entre pays. Il fera appel à une enquête annuelle portant sur certains éléments de base et une collecte périodique de données au niveau de panels tournants et relatifs aux questions économiques et environnementales. L'intégration entre les catégories de données sera également assurée par un système intégré de gestion des données pour toutes les statistiques officielles relatives à l'agriculture.

6. La Commission des statistiques des Nations Unies (CSNU) à sa quarante et unième session, tenue en février 2010, a approuvé le contenu technique et les orientations stratégiques proposées par la Stratégie mondiale. Dans le même temps, la Commission a insisté sur la formulation d'un plan de mise en œuvre comprenant l'évaluation statistique des pays, une assistance technique complète, un programme de formation et un programme de recherche bien ciblé pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

7. La Commission a reconnu que la mise en œuvre de la Stratégie mondiale nécessiterait la mobilisation de ressources et d'un appui technique des pays, de la communauté des donateurs et des organisations internationales qui fournissent une assistance technique.

8. À la suite des recommandations de la Commission, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque mondiale ont élaboré un plan d'action mondial en concertation avec un grand nombre de parties prenantes nationales et internationales. Ce Plan d'action mondial est un programme à long terme de renforcement des capacités visant à reconstruire un système durable de statistiques agricoles nationales. Sa mise en œuvre suivra une approche par phase dont la première phase de cinq ans a commencé en 2011 avec un horizon à plus long terme de 15 ans.

9. Il est prévu que le Plan d'action se traduira par une augmentation substantielle:

- du nombre de pays ayant la capacité de produire, d'analyser et de diffuser un ensemble minimum de données essentielles proposées par la Stratégie mondiale en vue de répondre aux besoins actuels et récemment apparus de statistiques des acteurs nationaux et internationaux;
- du nombre de pays ayant un système des statistiques agricoles durable grâce à la coordination efficace du système et à l'intégration de l'agriculture dans leurs systèmes nationaux de statistiques;
- du nombre de personnes qui travaillent sur les statistiques agricoles et qui ont acquis des compétences appropriées grâce à la formation et l'assistance technique reçues.

10. Les parties prenantes au niveau mondial ont accepté les propositions du Plan et quelques recommandations ont été faites pour la prise en compte des besoins spécifiques des différentes régions. La FAO a été exhortée à établir dès que possible un fonds fiduciaire mondial et la gouvernance mondiale nécessaire pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale.

II. Les plans d'action régionaux et mondial

11. Le Plan d'action fournit un cadre général pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et décrit de manière générale les activités qui seront entreprises d'une manière cohérente et complémentaire au niveau national, régional et global¹. Le Plan d'action contient une description des éléments techniques sur lesquels repose le programme de renforcement des capacités, des dispositions de gouvernance qui permettront de gérer et suivre la mise en œuvre du plan, de la stratégie de mise en œuvre pour la sélection des pays prioritaires et de la stratégie de mobilisation des ressources et des dispositions de financement permettant de dégager les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan.

12. Le Plan d'action mondial sera complété par des plans d'action régionaux plus spécifiques, prenant en compte le cadre institutionnel, les capacités en matière de statistiques des différentes régions et les caractéristiques du secteur agricole dans la région. Les plans régionaux seront élaborés par des organisations régionales avec le soutien de la FAO. Ils s'appuieront sur les orientations contenues dans le Plan d'action mondial pour élaborer une assistance technique spécifique et des programmes de formation adaptés aux besoins régionaux de renforcement des capacités. Ils préciseront également les responsabilités des institutions qui permettront la mise en œuvre du Plan régional et décriront les modalités de gouvernance qui permettront des prises de décisions adéquates et le suivi des interventions. En fonction des priorités des pays de la région, les plans régionaux seront élaborés de manière harmonisée sur la base d'un contenu technique et d'orientations stratégiques recommandées dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

¹ Voir Tableau 2.1 du document de référence « Improving Statistics for Food Security, Sustainable Agriculture and Rural Development. Action Plan to implement the Global Strategy ». http://www.fao.org/fileadmin/templates/ess/documents/meetings_and_workshops/Resource_Partners_Oct2011/Global_Strategy_Action_Plan_R4_11.doc

13. Le Plan d'action régional pour l'Afrique a été élaboré par la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la FAO².

III. Contenu technique des plans d'action pour l'Afrique

14. Le Plan d'action comprend un cadre de référence détaillé pour l'évaluation des capacités techniques et opérationnelles des pays, une composante assistance technique, une composante formation et une composante recherche. Les composantes ont été intégrées dans un cadre logique afin que les activités de recherche, formation et assistance technique soient intégrées et en séquence de manière que les résultats d'une composante bénéficient aux autres.

15. **Évaluation des pays.** L'évaluation des pays constitue la base de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. L'évaluation servira de référence pour quantifier les progrès réalisés. L'évaluation des pays se fera en deux étapes et permettra de déterminer l'aptitude des pays à produire l'ensemble minimum des données de base et les contraintes fondamentales du système statistique. La première étape sera effectuée dans tous les pays, par l'intermédiaire d'un questionnaire normalisé, et établira des informations de base sur les capacités statistiques nationales des pays. Les résultats de cette première étape seront utilisés au niveau régional pour regrouper les pays par groupe en fonction du niveau de développement statistique et d'une typologie fondée sur les problèmes de qualité des données.

16. **Plan d'assistance technique.** Les activités d'assistance technique ont deux composantes. La première concerne l'élaboration et la description de normes statistiques et des directives techniques relatives à tous les aspects du système national de statistiques agricoles. Elle reposera sur les nouvelles méthodologies et technologies mises au point dans le cadre du plan de recherche. La description des normes techniques servira de base pour l'assistance aux pays.

17. La deuxième composante est la fourniture d'une assistance technique aux pays pour le renforcement des capacités.

18. **Plan de formation.** Des programmes de formation et des supports pour la formation seront élaborés, notamment l'apprentissage en ligne et les exigences de connaissances théoriques et pratiques seront définies pour différents niveaux de compétences de base nécessaires pour produire des statistiques officielles. Ces activités seront menées au niveau mondial.

19. **Plan de recherche.** Le plan de recherche vise le développement et la diffusion de méthodes avancées et rentables, d'outils et de normes qui seront adoptés par les agences nationales de statistiques pour la production efficace de statistiques agricoles fiables. Les activités de recherche sur les questions prioritaires seront conduites par les institutions régionales et internationales qualifiées et coordonnées à l'échelle mondiale pour assurer des synergies et pour éviter les chevauchements d'efforts. La Division de la statistique de la FAO entreprendra des activités d'élaboration de méthodes dans les domaines où il a des avantages comparatifs.

IV. La structure de gouvernance

20. La structure de gouvernance proposée est fondée sur l'expérience réussie d'autres programmes régionaux tels que le Programme de comparaison internationale (PCI). Elle recommande la mise en place de dispositifs de gouvernance aux niveaux mondial, régional et national pour piloter et suivre la mise en œuvre du Plan. Afin d'éviter autant que possible la création de nouvelles structures, elle se sert des institutions existantes ou des mécanismes de coordination. Les éléments clés de la structure de gouvernance proposée sont décrits ci-dessous.

² http://www.fao.org/fileadmin/templates/ess/documents/meetings_and_workshops/Resource_Partners_Oct2011/AfDB_Agriculture_long_web_PrintVersion_Final_04July2011.pdf.

Au niveau mondial

21. **Comité mondial de pilotage.** Le Comité mondial de pilotage (CMP) est l'organe de décision finale.
22. **Comité exécutif mondial.** Le Comité exécutif mondial (CEM) est un sous-groupe de la CMP qui recevra une délégation de pouvoir de celui-ci pour superviser la mise en œuvre de ses décisions.
23. **Bureau mondial.** Le Bureau mondial (BM), installé à la Division de la statistique de la FAO et dirigé par un coordonnateur mondial, est responsable de la coordination technique globale de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale aux niveaux mondial et régional. Le BM fera office de secrétariat du CMP et formulera des recommandations quant à la répartition des fonds entre les activités aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'entre les régions. La Division de la statistique de la FAO est le partenaire associé chargé de la coordination normative technique des travaux, établissant les normes, fournissant une assistance technique centralisée et les orientations pratiques pour toutes les régions.

Au niveau régional

24. **Comité de pilotage régional.** Le Comité de pilotage régional (CPR) est responsable de la prise de décision au niveau régional et fournira des conseils et la supervision pour la mise en œuvre des activités régionales et nationales définies dans le Plan régional. La CPR évaluera les propositions des pays et établira un ordre de priorité pour l'utilisation des fonds entre les pays.
25. **Comité exécutif régional.** Le Comité exécutif régional (CER) est un sous-groupe du CPR qui recevra la délégation de pouvoir pour superviser la mise en œuvre des décisions du CPR. Le CER assurera les fonctions du CPR dans l'intervalle de temps séparant les réunions annuelles du CPR. Il assurera, en particulier, les orientations pour la mise en œuvre du plan régional.
26. **Bureau régional.** Le Bureau régional assurera le secrétariat du CPR et sera rattaché à l'un des organismes chargés de la mise en œuvre et responsable de la coordination des activités régionales. Dans le cas de l'Afrique, le Bureau régional est installé à la Banque africaine de développement (BAfD).

Au niveau national

27. **Comité national de coordination des statistiques agricoles.** Le Comité national de coordination des statistiques agricoles (CNCSA) est l'un des comités permanents d'utilisateurs-producteurs de données agricoles mis en place pour renforcer le rôle des utilisateurs de données dans l'élaboration de statistiques nationales. Les pays dépourvus de CNCSA seront encouragés à en établir un. Ce cadre sera désigné pour les activités administratives et techniques dans la mise en œuvre du Plan d'action dans le pays. Tous les sous-secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement (cultures, élevage, foresterie, pêche, environnement, ressources naturelles, sécurité alimentaire et nutritionnelle) seront représentés. Le rôle du CNCSA est de superviser le développement du système statistique agricole, y compris les activités régionales du Plan d'action, et de s'assurer qu'il est intégré au système statistique national.
28. **Coordonnateur national de la stratégie nationale.** Le coordonnateur national de la stratégie (CNS) est la personne responsable du travail administratif et technique afférent à la mise en œuvre au niveau national du Plan d'action. Il sera un haut fonctionnaire désigné par la principale organisation responsable des statistiques agricoles dans le pays. Il travaillera avec le CNCSA et les autres parties prenantes nationales et avec le coordonnateur régional de la stratégie pour la mise en œuvre des activités nationales du plan d'action.
29. **Groupe de travail technique.** Le Groupe de travail technique (GTT) est une équipe de fonctionnaires de divers domaines de l'agriculture (cultures, élevage, forêts, pêche, environnement, ressources naturelles et sécurité alimentaire) regroupés pour aider le CNS.

V. La mobilisation de ressources

30. Pour la mise en œuvre efficace de la Stratégie mondiale et ses plans d'action, une stratégie intégrée et souple de mobilisation de ressources a été élaborée et est en cours de mise en œuvre comprenant une campagne de communication intense, des visites de haut niveau auprès des principaux donateurs, la présentation de la Stratégie mondiale lors de différents forums, la préparation et la diffusion généralisée des brochures et la création d'un site web dédié.

31. Une réunion réussie avec les partenaires a été organisée par la FAO en octobre 2011 au cours de laquelle plusieurs participants ont clairement indiqué leur intention de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie (Bill and Melinda Gates Foundation – Fondation Gates, l'Agence du Royaume-Uni pour le développement international, la Coopération italienne, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement). Un fonds fiduciaire mondial géré par la FAO a été créé et a reçu un financement initial. Le fonds fiduciaire appuiera le Plan d'action mondial, les plans d'action régionaux et les bureaux de coordination régionaux et mondial.

32. La Banque africaine de développement (BAfD) va créer un fonds fiduciaire régional pour le Plan d'action régional pour l'Afrique. Le plan sera également financé par le Programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque africaine de développement (BAfD), qui a déjà été approuvé.

33. Outre le soutien financier grâce à la contribution aux fonds fiduciaires régionaux et mondiaux, d'autres modalités seront exploitées pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Les modalités suivantes sont prévues:

- des accords bilatéraux entre les bailleurs de fonds et les pays;
- des accords bilatéraux entre les bailleurs de fonds et la FAO;
- des accords de coopération Sud-Sud;
- des ressources du budget ordinaire de la FAO.

34. Toutes ces formes de soutien devraient contribuer à étendre la couverture des pays par la Stratégie mondiale, en mettant l'accent sur des interventions relatives aux éléments clés reconnus et assurer la complémentarité entre les actions des différents partenaires.

VI. Stratégie de mise en œuvre

35. Une approche progressive et par phase a été adoptée pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Le Plan mondial d'action visera 90 pays à travers le monde (40 pays en Afrique et 50 pays dans d'autres régions) qui seront couverts durant la première phase de cinq ans (2011-2015). Les activités seront d'abord lancées dans un petit nombre de pays pilotes (une vingtaine de pays) et elles seront progressivement étendues à d'autres pays au fur et à mesure que les enseignements sont tirés et que des ressources supplémentaires sont mises à disposition. Toutefois, les biens publics mondiaux élaborés par le plan, tels que les directives méthodologiques, seront mis à la disposition de tous les pays par l'élaboration d'une plateforme de diffusion des connaissances. Pour les pays qui ont déjà atteint un niveau adéquat de compétences statistiques, les dispositions suffiront pour répondre aux trois piliers de la Stratégie mondiale.

36. Afin de s'assurer que la mise en œuvre du Plan est dirigée par les pays et concernent des lacunes relevées au niveau national, des évaluations par pays seront effectuées en deux étapes et le résultat fera l'objet de propositions par pays qui seront soumises pour financement en fonction des besoins prioritaires au niveau des pays, acceptés par toutes les parties prenantes et prendront en compte l'assistance dont bénéficie le pays.

37. Le bureau régional fournira un appui technique aux pays pour mener une évaluation en profondeur, identifier leurs besoins prioritaires d'assistance et préparer des projets pour financement.

38. Dans chaque région, la sélection des pays prioritaires pour la mise en œuvre du Plan d'action sera placée sous la responsabilité du Comité de pilotage régional (CPR).

39. La mise en œuvre sera donc dominée par le souci de concilier la nécessité d'obtenir des résultats rapides en matière de production et de diffusion de données agricoles essentielles et de bonne qualité avec la nécessité de mettre en place une capacité durable sur une longue période au sein d'un programme structuré.

VII. Situation de la mise en œuvre dans la région Afrique

40. De nombreuses activités allant dans le sens de la Stratégie mondiale sont déjà menées aux niveaux mondial, régional et national.

41. Pour la région Afrique, la BAfD et la CEA sont les organisations participantes pour l'assistance technique régionale et la formation respectivement. Quant à la FAO, elle est responsable de l'adaptation du programme de recherche mondial aux besoins spécifiques de la région Afrique. La structure de gouvernance est mise en place grâce à la création d'un bureau de coordination régionale au sein de la Banque africaine de développement avec le recrutement d'un coordonnateur régional. Le Comité de pilotage régional (CPR), qui comprend les utilisateurs et les producteurs de statistiques, sous la direction de haut niveau de l'économiste en chef/Vice-Président de la BAfD qui en est le Président, a été mis en place et a tenu sa première réunion. Un Comité exécutif régional a été constitué et ses membres ont été désignés.

42. Un questionnaire type et des directives pour la première étape de l'évaluation des pays ont été mis au point, en consultation avec les principales institutions nationales et internationales. Les directives pour regrouper les pays, pour analyser les questionnaires et pour regrouper les pays sont en préparation, de même que celles qui concernent l'évaluation approfondie des pays. Les évaluations des pays ont déjà commencé en Afrique.

43. Un fonds a été mis à disposition par la Fondation Gates pour soutenir la première et la deuxième étape de l'évaluation du système statistique national et pour formuler des plans d'action nationaux dans sept pays africains. Les fonds sont attendus d'autres partenaires financiers pour le même exercice dans d'autres pays africains.

44. La structure de gouvernance du Plan d'action pour l'Afrique sera créée dans tous les pays africains (Coordonnateur de la Stratégie nationale et Groupe de travail technique) afin de coordonner, superviser et contrôler la mise en œuvre du Plan d'action au niveau national.

VIII. Prochaines étapes

45. Les structures de gouvernance qui sont établies aux niveaux mondial et régional doivent être pleinement opérationnelles au début de 2012.

46. La mise en place des fonds fiduciaires (au niveau mondial et en Afrique) et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de communication devraient permettre une plus grande participation des partenaires techniques et financiers pour soutenir le Plan d'action régional. L'efficacité opérationnelle des structures de gouvernance permettra d'accélérer la mise en œuvre des activités aux niveaux national, régional et mondial. Les structures nationales de gouvernance doivent devenir opérationnelles avec la nomination d'une personne appropriée aux fonctions de coordonnateur national de la Stratégie.

47. L'évaluation des pays se fait en Afrique sous la direction des organisations régionales (BAfD et le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique). Ce travail donnera lieu à la sélection d'un premier groupe de pays africains au sein duquel sera engagée la mise en œuvre de la Stratégie en 2012. Le nombre de pays sera progressivement augmenté au fur et à mesure de la disponibilité de financements ou de soutien technique supplémentaires.